



Le Ministre

DATE.. 10 9 JAN 2013		Kinshasa, le	
N°.		012	
AD	11	SG	11
DPE	DEFD	DJSF	
DIVISION		SERVICE	

N/R: 1636 /LW/466/MM/CAB/MIN/J&DH/2012
V/R :

Transmis copie pour information à

- Son Excellence Madame le Vice-Ministre des Droits Humains ;
- Monsieur le Président de la Commission Nationale OHADA (CNO)
- Monsieur le Secrétaire Général du Conseil Permanent de la Comptabilité au Congo (CPCC)
(Tous) à Kinshasa/ Gombe

A Monsieur le Secrétaire Général de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC)
à Kinshasa/Gombe

CT
Large diffusion
aux
M. le Président de la Commission Nationale OHADA
M. le Secrétaire Général du Conseil Permanent de la Comptabilité au Congo
Large diffusion
10/1/13

Concerne : Passage du Plan Comptable Général Congolais au Système Comptable OHADA

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la copie de votre lettre n° DJSF/DJ/JLMK/F.1364/2012 du 7 décembre 2012 dont l'objet en marge et vous en remercie.

En effet, je vous informe que le Conseil des Ministres de l'OHADA a accédé à la requête de la République Démocratique du Congo de différer l'application de l'Acte Uniforme portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises dont l'entrée en vigueur, pour les comptes personnels des entreprises le 1^{er} janvier 2014 et pour les comptes consolidés et les comptes combinés le 1^{er} janvier 2015.

Je demande au Président de la Commission Nationale OHADA et au Secrétaire Général du Conseil Permanent de la Comptabilité qui me lisent en copie d'en assurer une très large diffusion.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma parfaite considération.

Wivine MUMBA Matipa